

**Conférence générale****Reprise de la dix-septième session**

Vienne, 29 novembre 2018

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Changement de place dans les listes d'États****figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI****Proposition d'inscription d'Israël sur la liste B  
de l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI****Note du Secrétariat**

1. La dix-septième session de la Conférence générale de l'ONUDI s'est tenue du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017. À cette session, la Conférence a examiné la proposition de la Présidence du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États tendant à modifier le classement d'Israël dans les listes d'États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, en déplaçant cet État de la liste A vers la liste B. On trouvera la note verbale correspondante à l'annexe I du présent document.
2. Par sa décision GC.17/Dec.3, la Conférence générale a décidé, « en application de l'article 11 de son règlement intérieur, de reprendre sa dix-septième session en marge de la quarante-sixième session du Conseil du développement industriel, à la seule fin d'examiner l'idée de l'inscription d'Israël sur la liste B, sous réserve que les consultations nécessaires se tiennent dans l'intervalle ».
3. En application de cette décision, la Présidente de la dix-septième session de la Conférence générale, S. E. M<sup>me</sup> Alena Kupchyna (Biélorus), a mené des consultations informelles pour préparer la reprise de cette session. Les conclusions de ces consultations seront portées à l'attention de la Conférence dans le rapport de la Présidente (GC.17/CRP.10).

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



## **Annexe I**

### **Mission permanente de la République de Malte auprès des organisations internationales à Vienne**

Note n° :182/2017

#### **Note verbale**

La Mission permanente de la République de Malte auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et, dans le cadre de ses fonctions à la présidence du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, a l'honneur de l'informer que le Groupe a décidé d'inscrire Israël sur la liste B de l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Conformément au paragraphe 2 de l'Annexe I relatif à la modification du classement d'un Membre, le Groupe souhaite soumettre cette question à la Conférence à sa dix-septième session pour qu'elle prenne une décision à ce sujet.

La Mission permanente de la République de Malte saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 17 novembre 2017

À l'attention du Secrétariat de l'ONUDI à Vienne

  

---